



Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE
063 43 00 00 (01)

Réf. DPA: 39889 & D3100/84043/PPEIE2018/1/UF/sl-PU

Réf. DGATLP : F0510/84043//PU3/2020/8/C12/JPS/TD

Réf. Commune : PUN2021/001

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES
EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
(A.G.W. 04.07.2002 – Annexe X)**

ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis unique de classe 2 pour la **construction et l'exploitation d'une éolienne d'une puissance maximale totale de 2,99 MW, d'une cabine de tête, d'un parking annexe, et la pose de câbles électriques sur le territoire communal de Neufchâteau.**

Le demandeur est : **Air Eolienne de Leglise SRL** ayant ses bureaux à Rue des Fusillés, 21 bte S17 à 6040 JUMET.

Le projet est situé sur **l'Aire autoroutière de Léglise (E25/E411) à 6840 Neufchâteau** et non cadastré (domaine public).

Les fonctionnaires Technique et Délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le dossier n'a pas fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 16 août 2021. L'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août et entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier (Art. D29-13§2 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
02/08/2021	16/08/2021	Maison communale de LEGLISE, Le 01/09/2021 à 11 h	Collège communal Rue du Chaudfour, 2 à B-6860 LEGLISE

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9h à 12h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès Mme PERLEAU Orphise (063/43.00.02) ou Mme MATHU Brigitte (063/43.00.08).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante: Rue du Chaudfour, 2 à 6860 LEGLISE, par courrier électronique aux adresses suivantes : orphise.perleau@communeleglise.be ou brigitte.mathu@communeleglise.be, par télécopie au numéro : 063/43.30.50 ou remises au service urbanisme - l'Administration communale - Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUN 2021/001**. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Des informations techniques peuvent être obtenues auprès de :

- du Fonctionnaire technique – Service Public de Wallonie – DPA – Avenue Reine Astrid, n° 39 – 5000 NAMUR (081/715.346)
- du Fonctionnaire délégué – DGO4-Direction du Luxembourg, Place Didier, n°45 à 6700 ARLON (063/589.111)
- Le demandeur : Air Eolienne de Leglise SRL ;

Léglise, le 30 juillet 2021.

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

M. CHEPPE

F. DEMASY